

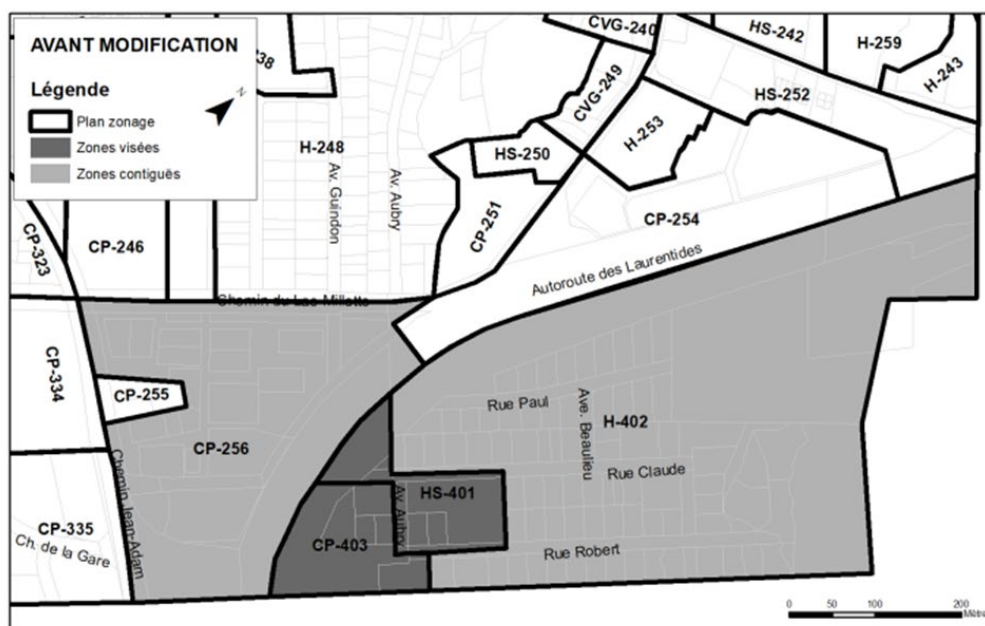
**222-68-2021** : amendant le Règlement de zonage 222-2008 : cette modification règlementaire vise notamment à d'agrandir la zone HS 401 à même la zone CP 403

### Aux personnes et organismes intéressés

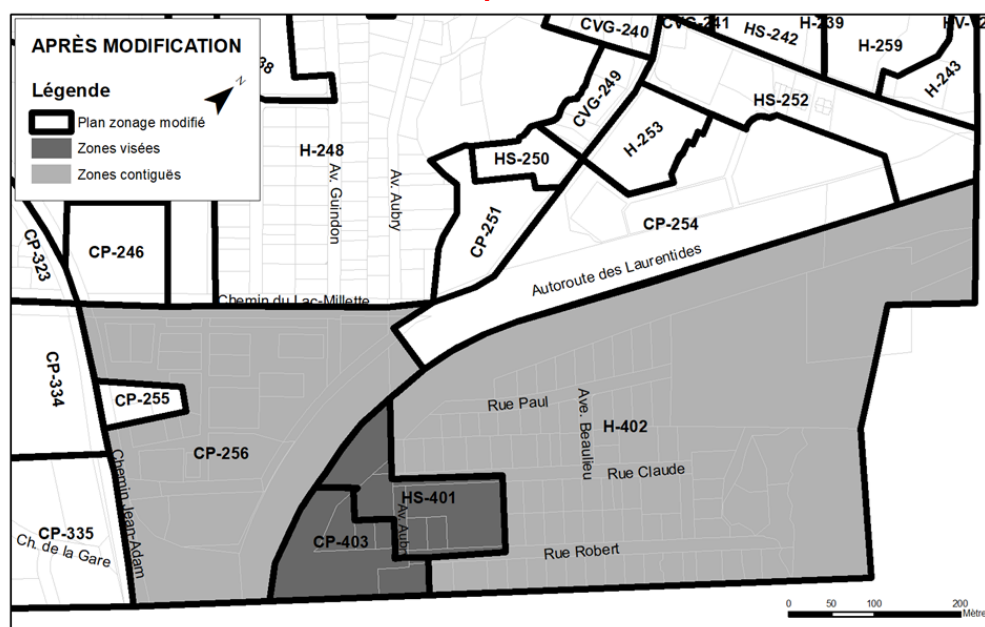
Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement 222-68-2021 amendant le *Règlement de zonage 222-2008* afin d'agrandir la zone HS 401 à même la zone CP 403 (secteur de la rue Aubry et Robert).

#### Avant



#### Après



Pour faire suite à l'adoption de ce règlement, se tiendra une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **mercredi 7 juillet 2021 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, situé à l'Hôtel de ville au 1, place de la Mairie à Saint-Sauveur.

Attendu le nombre limité de places, nous demandons aux personnes de s'inscrire à l'avance, avec votre **adresse, téléphone et preuve de résidence** à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:greffe@ville.saint-sauveur.qc.ca).

Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité, la Ville procédera à un tirage au sort. Nous confirmerons les présences le mercredi 7 juillet.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil qu'il désigne expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Le projet est disponible pour consultation sur le site Internet de la ville, sous la rubrique *Documents*.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 30 juin 2020.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA